

# L'Association des Écoles forestières universitaires du Canada

## *Une stratégie commune* (Ébauche révisée –31 octobre 2006)

Le Canada est parmi les nations forestières les plus avant-gardistes où des forêts bien aménagées et protégées revêtent une énorme importance à l'échelle nationale. Le Canada renferme plus de 10 pour cent de la surface forestière mondiale et de plus, est fiduciaire d'environ 30 pour cent de la forêt boréale existante, dont une partie importante demeure intacte. En fait, les forêts boréales couvrent 58 pour cent de la surface canadienne. Il n'est donc pas surprenant que les forêts représentent des valeurs sociales, économiques et culturelles profondes pour les Canadiens et Canadiennes. Nous sommes dépendants des échanges internationaux pour la vente de nos produits forestiers. En outre, en 2004, 45 milliards des 80 \$ milliards de dollars canadiens en valeurs exportables proviennent de l'industrie des produits forestiers. En 2005, l'industrie forestière a contribué directement ou indirectement à 864 000 emplois et à au moins la moitié des revenus générés dans plus de 300 communautés au Canada (L'état des forêts au Canada 2005-2006). Ce n'est donc pas surprenant que le Canada soit le point de référence d'autres nations en matière de politiques relatives à l'aménagement forestier durable.

Selon les prévisions, la population mondiale passera de 6 milliards à 8 milliards de personnes en 2020, et par conséquent, il y aura une demande croissante en eau potable, en ressources forestières, en énergie et en accès à des écosystèmes naturels en santé. En parallèle, la capacité à soutenir les besoins de l'industrie des produits forestiers par la récolte de bois dans les forêts primaires sera de plus en plus contrainte par des pressions environnementales, sociales et culturelles au Canada. De surcroît, notre potentiel à accroître des revenus économiques additionnels du tourisme et à approvisionner en eau le secteur agricole, les besoins humains et industriels dépendra directement de l'intelligence avec laquelle notre paysage forestier sera aménagé.

Les huit écoles/facultés de foresterie du Canada ont vu le jour afin de développer les connaissances nécessaires à l'établissement de politiques forestières judicieuses et de pratiques d'aménagement assurant la durabilité des forêts, et aussi de former des professionnels et des chercheurs aptes à appliquer et à innover en matière de concepts forestiers. Nos diplômés sont essentiels sous la présente loi puisqu'ils sont les seuls ayant l'habileté de concevoir et d'attester les plans d'aménagement forestier. L'Association des écoles forestières universitaires du Canada (AUFSC) coopère depuis plusieurs années avec le Service canadien des forêts et d'autres ministères fédéraux, avec les divers départements des ministères provinciaux touchant aux politiques, à l'aménagement ou à la recherche en matière de ressources naturelles, avec les organismes de conservation, et avec l'industrie dans l'éducation de forestiers professionnels et dans l'identification des besoins en recherche. Les écoles/facultés de foresterie avec les programmes en écologie de quelques autres universités ainsi que les laboratoires de recherche gouvernementaux ont contribué à produire une base solide pour le développement de politiques bien documentées et de systèmes d'aménagement forestier adaptés aux conditions et réalités du pays.

La capacité pour les institutions canadiennes à continuer à jouer ce rôle déterminant de chefs de file en matière de foresterie a été passablement érodée par une série de facteurs qui ont entraîné une diminution significative dans le recrutement des étudiants aux études de premier cycle et de cycles supérieurs. Les écoles/facultés de foresterie font présentement face à une flexibilité limitée pour adapter leur cursus afin de répondre aux opportunités et besoins sociétaux tout en maintenant l'agrément national de leurs programmes. Pendant que nous examinons les possibilités de minimiser de telles contraintes, il est urgent que nous recrutions et retenions les meilleurs et les plus brillants professeurs et que nous ayons accès aux ressources financières et physiques nécessaires à la recherche innovante et à la formation.

Les écoles/facultés de foresterie du Canada ont besoin de ressources suffisantes pour montrer aux étudiants potentiels, aux bailleurs de fonds de recherche, et aux instances de leur université respective, que les programmes de foresterie peuvent avoir un impact indéniable sur les enjeux actuels tels que les changements climatiques et le patrimoine culturel, ou encore l'usage de la génétique et de la nanotechnologie dans le domaine végétal. Elles ont besoin de publiciser l'usage de la haute technologie dans la formation qui permet la résolution de problèmes et le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée. Elles doivent être composées de personnel de diverses provenances de formation afin de procurer un éventail de connaissances permettant le développement de l'aménagement forestier durable qui maximise la ligne triple du bas, en plus d'aborder les enjeux aussi variés que les espèces protégées, les budgets de carbone, les changements climatiques, l'eau, les produits forestiers non ligneux et les produits à valeur ajoutée, et également d'autres enjeux d'importance publique générale.

Les chercheurs des écoles/facultés de foresterie du Canada doivent demeurer compétitifs auprès des agences de subventions tels que le CRSNG ou le CRSH, puisque la recherche fondamentale est essentielle au développement des nouvelles connaissances et au soutien des étudiants de cycles supérieurs. Il est aussi important d'établir des liens de collaboration solides avec les collègues oeuvrant en foresterie dans les institutions fédérales, provinciales, industrielles et académiques. Des modèles d'affaires novateurs permettant la collaboration et le financement devraient être envisagés et mis en place. Toutefois, il est essentiel que de tels développements et collaborations soient conduits par des gens ayant une vue globale du secteur forestier, et non par des motifs d'urgence à changer les présentes technologies présentes ou façons de faire. On retrouve dans les écoles/facultés de foresterie canadiennes une forte concentration de personnes ayant ce profil et les expertises voulues. Cela représenterait un coût énorme de rebâtir une telle capacité si elle est perdue par la promotion d'un développement d'expertise singulière répartie dans plusieurs autres secteurs universitaires.

La foresterie en général fait face à de nouveaux défis d'ordre technique et scientifique mus par des conventions et des protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement. À titre d'exemple, nous pouvons citer le besoin actuel d'aménager les forêts de telle sorte que la biodiversité, dans sa complexité et en incluant les espèces menacées d'extinction, soit préservée. Nous devons tenir compte de la séquestration et du stockage du carbone et les maximiser dans les stratégies d'aménagement forestier. Nous cherchons de nouvelles façons de valoriser tous les services écologiques rendus par les écosystèmes forestiers et pour optimiser les pratiques et les politiques relatives à l'aménagement forestier par la voie de compromis acceptables. Tous ces

facteurs doivent être considérés à la lumière des plus récentes connaissances, si nous voulons rencontrer le défi écologique de développer un aménagement judicieux des forêts boréales comme d'autres types de forêts canadiennes, particulièrement durant les périodes de changements climatiques mouvants et instables. Le développement de la bioéconomie, incluant la bioénergie et les nouveaux bioproduits, demeure sous la loupe de la foresterie. De tels potentiels de développement requièrent un aménagement forestier de plus en plus complexe, renfermant une sphère encore plus grande de valeurs. Il est clair que nous devons protéger le patrimoine culturel des Premières Nations canadiennes, la plupart de ces dernières ayant un fort lien avec la forêt. Plus encore aujourd'hui qu'autrefois, nous faisons face à la complexité sociale de réconcilier les différentes philosophies et priorités dans les pratiques et les politiques en matière d'aménagement forestier. Il est douteux que ce défi soit relevé par d'autres spécialistes que ceux en foresterie.

Les enjeux décrits précédemment sollicitent une grande variété d'expertises, et pour y faire face, la connaissance de la technologie de pointe et la capacité de gérer la complexité sont requises. Le Canada a l'opportunité de montrer au monde entier que les forêts peuvent être aménagées de manière durable tout en soutenant plusieurs secteurs économiques importants. Toutefois, il ne peut le faire qu'en développant de nouvelles approches en aménagement intégré et en éducation forestière, tout ceci pouvant être mieux accompli par les écoles/facultés universitaires en foresterie.

### **Les actions à entreprendre**

Afin de faire face à ces défis, les écoles/facultés de foresterie se proposent de développer une stratégie commune et un plan d'action, en sollicitant la participation d'autres partenaires, dans une démarche pancanadienne. En accord avec la Stratégie d'innovation du gouvernement du Canada, décrite dans le document « Le savoir, clé de notre avenir – le perfectionnement des compétences au Canada », l'AUFSC propose les actions suivantes :

- Les écoles/facultés de foresterie uniront leurs forces avec la communauté forestière élargie afin de rehausser l'image du secteur forestier et de la profession forestière afin de :
  - susciter l'intérêt d'étudiants à s'inscrire à un programme de foresterie; et
  - combler les besoins de planification de succession des futurs employés du secteur forestier.
- Le Canada développera un cadre de partenariat efficace entre toutes les organisations de recherche forestière au pays afin de :
  - rendre plus efficace l'usage et l'accès au financement de recherche forestière ;
  - maintenir compétitif le secteur forestier en constant besoin de technologies à développer;
  - s'attaquer aux récents enjeux complexes d'énorme importance sociale, environnementale et économique; et
  - permettre au Canada de rencontrer ses obligations nationales et internationales ainsi que de conserver sa position de chef de file de producteur de produits forestiers.

- Les écoles/facultés de foresterie développeront un régime efficace de coopération entre elles et les agences gouvernementales, en incluant notamment :
  - le partage de curriculums afin de maximiser l'expertise disponible pour tous les programmes;
  - le partage de personnel avec les agences gouvernementales;
  - des collaborations solides en recherche, et
  - le transfert ou la livraison de cours ou de crédits entre les institutions, lorsqu'approprié.
- Les écoles/facultés de foresterie, par le biais de partenariats avec les agences de financement, développeront un volet international efficace en matière d'éducation et de recherche en foresterie afin
  - d'accroître les aptitudes et les compétences requises pour réussir un aménagement durable des forêts du Canada et d'ailleurs,
  - d'attirer les meilleurs et les plus brillants étudiants et étudiantes dans les programmes de foresterie, et
  - de produire une main-d'œuvre de renommée mondiale outillée de manière à rencontrer les besoins actuels et futurs.